



## PREFET DES ARDENNES

### **Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations**

Service santé, protection des animaux  
et environnement

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

#### **concernant la demande d'autorisation unique présentée par la SARL ROSE & VERT relative à l'exploitation d'un élevage de 7.180 animaux-équivalents porcs ainsi qu'une unité de méthanisation et combustion sur le territoire de la commune de Leffincourt**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du 23 novembre au 22 décembre 2015 inclus par arrêté préfectoral n° DDCSPP/SV/2015-420 du 19 octobre 2015 sur la demande présentée par la SARL ROSE & VERT, représentée par MM. Luc et Benoît RATHUEVILLE, 11, Rue de la Liberté, Leffincourt (08310), en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un élevage de 7.180 animaux-équivalents porcs ainsi qu'une unité de méthanisation et combustion.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés en mairies de Leffincourt, Machault, Dricourt, Contreuve, Semide, Chagny, Challerange, Charbogne, Liry, Mont-Saint-Martin, Grandpré, Senuc, Termes, Bourcq, Savigny-sur-Aisne, Tourcelles-Chaumont, Vouziers et Quilly, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : [ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr](mailto:ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr)

M. Michel MAUCORT désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, siègera en mairie de Leffincourt, siège de l'enquête, afin de recueillir les observations éventuelles des intéressés :

- lundi 23 novembre 2015 de 10 h à 12 h,
- mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 de 14 h à 16 h,
- samedi 12 décembre 2015 de 10 h à 12 h,
- jeudi 17 décembre 2015 de 16 h à 18 h,
- mardi 22 décembre 2015 de 15 h à 17 h.

M. Joël PIQUET, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant remplacera le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exercera alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la DDCSPP des Ardennes ou en mairies de Leffincourt, Machault, Dricourt, Contreuve, Semide, Chagny, Challerange, Charbogne, Liry, Mont-Saint-Martin, Grandpré, Senuc, Termes, Bourcq, Savigny-sur-Aisne, Tourcelles-Chaumont, Vouziers et Quilly et consultables sur le site internet <http://www.ardennes.gouv.fr> pendant un an.

Le Préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de MM. Luc et Benoît RATHUEVILLE, personnes responsables du projet de la SARL ROSE & VERT, 11, Rue de la Liberté, Leffincourt (08310) ou à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Service Santé, Protection des Animaux et Environnement, 18, Avenue François Mitterrand, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex.

Pour le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations,  
La directrice adjointe,

Signé : Sylvie Bonnet.